



Résumé d'une modification au plan d'urbanisme de la Ville de Trois-Rivières

Conformément au premier alinéa de l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 5 juillet 2022, le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin d'agrandir la portion de l'aire d'affectation du sol Résidentielle et Zone tampon, à même une partie de l'aire d'affectation Récréative (2022, chapitre 95).

Ce règlement est entré en vigueur le 24 août 2022 et une copie peut en être consultée en faisant la demande par courriel au greffe@v3r.net ou en contactant la soussignée en composant le 311.

En résumé, ce règlement, en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170), vise à agrandir la portion des aires d'affectation du sol Résidentielle et Zone tampon, à même une partie de l'aire d'affectation Récréative, lesquelles sont situées du côté nord est du boulevard des Forges, à proximité du Club de golf Ki-8-Eb.

L'aire d'affectation du sol Résidentielle « RES » et l'aire d'affectation du sol Zone tampon « ZTP » visées par la modification réglementaire sont situées du côté nord-est du boulevard des Forges et englobe le club de golf Ki-8-Eb ainsi que la propriété circonscrite par la rue privée menant au club de golf, le boulevard des Forges ainsi que la limite arrière des propriétés sises en bordure nord-ouest de la rue Flamand.

L'aire d'affectation du sol Récréative « REC » est localisée du côté nord-est du boulevard des Forges, entre la limite arrière des propriétés sises en bordure nord-ouest de la rue Flamand et des propriétés sises en bordure nord-ouest de la rue du Fief, en bordure de la Rivière Saint-Maurice.

Trois-Rivières, ce 7 septembre 2022.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002